Projet d'établissement LVA L'Imaginarium

1- Modalités d'ouverture de la structure en nombre de jour/an

Afin de ne pas perturber les enfants accueillis plus qu'ils ne peuvent l'être déjà le LVA de L'Imaginarium souhaite rester le plus possible en capacité d'accueillir ses résidents, avec pour se faire un roulement de personnel afin que les adultes référents puissent aussi prendre du temps pour eux et avoir une meilleure présence lors de leur temps de travail. Il sera proposé, chaque année, à chaque jeune de la structure de partir en séjour de vacances sur des temps donnés.

Une semaine par an, le LVA ne sera pas en mesure d'accueillir les résidents, car un grand ménage sera opéré. Cette semaine n'a pas encore était arrêté par l'équipe.

Cette semaine servira aussi à réactualiser le projet d'établissement et le projet pédagogique en fonction des enfants vivant à la maison.

2- Modalités d'accueil, d'admission et de sortie

Les enfants accueillis dans le lieu de vie sont des enfants, a priori, présentant des troubles du comportement, pouvant venir de l'ensemble du territoire sans restriction de lieu, d'attachement social, culturel ou religieux, suite à un placement dans le cadre de la protection de l'enfant.

Le Conseil d'administration a statué sur l'ouverture d'un lieu de vie pour des enfants avec ou sans troubles du comportements (8 à 12 ans) qui ne trouvent pas leur place ni en famille d'accueil, ni en foyer plus traditionnel.

Lors de la présentation d'un profil, l'équipe se réunit pour en discuter et prendre une décision favorable pour l'enfant mais qui ne mette pas à mal l'équilibre, souvent, fragile de la maison. Un membre de l'équipe est choisi comme référent suivre le nouvel arrivant. Ce dernier remplira le dossier d'accueil pour définir le projet avec les co-éducateurs (Annexe 1)

Une décision autocratique, du président ou de la directrice de structure vont complètements à l'encontre des valeurs défendues par la structure.

Les modalités de sortie sont fixées par le placement en lui-même ou le projet de l'enfant travaillé avec les partenaires.

3- Organisation d'une journée type avec les activités et prestations proposées

✓ Période scolaire

Un des axes de travail de la structure est la scolarisation des enfants accueillis que ce soit en milieu ordinaire ou en structure plus spécialisée, la sociabilisation et la co-éducation sont un facteur nécessaire pour donner du sens à un placement.

Lors de cette période, les enfants qui doivent se rendre à l'école ou en structure, sont réveillés par l'adulte présent sur la maison en fonction des horaires de ramassage des bus et des taxis mais aussi en fonction de leur besoin pour se préparer. Le petit déjeuner est un moment autonome, de nombreuses choses sont à disposition et chaque enfant choisit ce qu'il veut manger et boire avant de

partir. Quelques règles existent, ne pas partir le ventre vide et essayer de manger des féculents (Pain, brioche, céréales...) et un fruit ou un jus.

Suite au petit déjeuner les enfants passent à tour de rôle pour faire leur toilette, puis il s'habille et partent pour la journée ou la demi-journée suivant les modes de prises en charge.

Pour les enfants en attente de scolarisation, il n'y a pas de réveil en même temps que les autres, ils peuvent se reposer. En revanche, à 10h, leur programme d'activité commence, il faut donc qu'ils soient prêts avant. Les adultes présents dans la maison, font en sorte que les horaires soient respectés.

Même s'il n'y a pas de scolarité, il est important de leur apprendre à avoir un rythme de vie. En revanche, s'ils ne sont pas encore dans cette dynamique, c'est aussi car leur arrivée est récente et ils ont besoin de s'installer, de digérer le changement. Les enfants qui ont des troubles du comportements peuvent avoir une grande fatigabilité surtout lorsqu'il y a des changements. Les changements sont pour eux une grande source à angoisse et décuples leurs émotions.

Le soir lors du retour souvent échelonné avec les bus, les taxis et les ramassages, les enfants goûtent si l'heure le permet, certains font leur devoir, d'autres vont à la douche, d'autre participe aux tâches quotidienne (mise de table, vidage lave-vaisselle, aide à la cuisine, décrochage du linge...). Ces tâches sont listées dans un tableau par les enfants lors de rassemblement et chaque enfant fait le même nombre de tâches dans la semaine par roulement. Lorsque sa participation à la vie quotidienne est faite l'enfant peut vaquer à ses occupations (Télé, jeu de société, Légo, projet individuel...)

Le repas se prend entre 19h et 20h, une fois le repas terminé et les tâches liées à ce dernier faite, les enfants se brossent les dents et peuvent jusqu'à 20H45 être dans leur chambre avec un livre ou un jeu calme. Puis extinction des lumières à 21H au plus tard.

✓ Période de vacances

Les enfants accueillis en structures (ITEP, IME...) n'ont que la moitié des vacances par rapport aux enfants accueillis en milieu ordinaire.

Quelques semaines avant chaque période de vacances, lors des temps de rassemblement, un programme est fait avec et par les enfants. Il y a bien sur des règles.

- Une sortie payantes /semaine (Karting, accrobranche, zoo...)
- Un intervenant sur une thématique/semaine (Graff, danse, théâtre...)
- Une sortie nature/semaine (Randonnée à la journée, visite d'une permaculture...)
- Une soirée festive/semaine

Les matinées sont en autonomie, le petit-déjeuner est à disposition jusqu'à 10H30. La matinée est consacrée à la maison, entretien de leur chambre, Jardinage (Potager, pelouse...), soin aux animaux (Poules...), projet individuel, jeux de société.... Et l'après-midi des ateliers plus « encadré » avec les sorties ou des ateliers d'apprentissage (Cuisine, informatique, travail du bois, tâche de vie quotidienne, élaboration des repas...) menée par les adultes présents.

Le déroulement des soirées reste inchangé. En revanche, lorsque personne à école le lendemain le coucher peut être un peu décalé et la soirée plus festive. Le repas peut aussi être pris dès 19h pour permettre le visionnage d'un film avant le coucher. Ces soirées prévues bien en amont afin de ne pas trop perturber les routines installées qui sont nécessaire au bon fonctionnement de la maison.

Le public accueillis est souvent médicamenté pour réguler les angoisses, le sommeil est un facteur important de leur bien être et conditionne très souvent la qualité de la journée à venir.

✓ Les week-ends

Les samedis sont rythmés par les visites aux familles, quand il y en a, aux activités sportives et artistiques et à l'organisation de la soirée. Chaque samedi une soirée festive est organisée par les enfants avec l'aide des adultes. Les thèmes sont décidés par les enfants lors des rassemblements.

Une fois par mois, la culture vient à nous et nous recevons un artiste local pour un spectacle, un conte, un concert... la maison peut être ouverte aux bénévoles de l'association et aux personnes du village. Ces soirées sont mises en place pour permettre aux personnes du village de connaître les enfants et de ne pas avoir d'apriori négatif sur la structure.

Les dimanches sont des jours tranquilles, pas d'heure de levé, pas de petit déjeuner mais un brunch disponible jusqu'à 13h30, des ateliers fixes (Jeux de société, ateliers cuisine pour réaliser les goûters de la semaine...) sont proposées aux enfants pour maintenir le cadre sécurisant.

Les après-midis sont consacrés à la mise en place de la semaine qui arrive, travail scolaire, rangement, préparation des courses à venir...

4- Modalités de conduite et d'évaluation des projets individuels des jeunes accueillis

Chaque enfant accueillis se voit remettre par son adulte référent un bullet journal, cet outil est à mi-chemin entre le journal intime et l'agenda. Ce cahier souvent « joli » permet à l'enfant de définir son projet au sein de la maison en partenariat avec son référent. Il peut y écrire, y coller, y dessiner..., il y note aussi les « Rendez-vous » important et son référent peut l'inviter à y mettre des choses. Ce bullet permet à l'enfant de se sentir investit dans SON projet d'accueil, d'en être le centre et de pouvoir en temps réel réajuster si besoin. L'adulte lui peut avoir un œil sur cet outil en accord avec le jeune, mais il a aussi d'autre outil pour faire avancer l'enfant dans son placement.

Les outils d'évaluation des projets individuels :

- ✓ La fiche de définition du projet : Etablit en lien avec le référent ASE ou de l'association placière (Annexe 1)
- ✓ Les évaluations hebdomadaires : envoyé par mail aux différents référents et institutions. (Annexe 2)
- ✓ Les comptes rendus des psychologues de la structures
- ✓ Les réunions d'équipe hebdomadaire

5- Modalités de participation de la famille et nature des activités sociales proposées

✓ Participation de la famille

La participation des familles reste très encadrée par l'ordonnance de placement. En revanche, le lieu de vie doit rester un lieu neutre de protection de l'enfance. Les visites se feront donc au domicile des parents ou dans des lieux appropriés s'il y a médiatisation.

✓ Les activités sociales proposées

Pour permettre aux enfants de s'ouvrir au monde, une séance artistique et/ou culturelle seront organisés 1 fois par mois (Théâtre, concert en salon, exposition d'objet d'art, café/débat...) les villageois pourront être conviés sur ces temps pour permettre une vraie rencontre être les enfants et

leur territoire. Le fait d'ouvrir le LVA sur l'extérieur et permettre aux villageois de les découvrir de « l'intérieur » évitera probablement la stigmatisation de ces derniers dans le village.

6- Modalités de contribution à la co-éducation professionnelle/parents avec l'association des partenaires et le soutien des référents enfances

Les enfants accueillis sur le LVA étant placé dans le cadre de la protection de l'enfance, les parents seront investis dans le projet à la hauteur de ce que le placement permet.

La maison étant un lieu neutre et la maison de l'enfant, les familles ne seront pas amenées à y venir, afin de garder le coté sécuritaire et paisible du lieu pour chaque enfant accueillis.

En revanche, l'équipe du lieu de vie s'engage à travailler avec les différents acteurs autour de l'enfant afin de permettre lorsque cela est possible, un maintien du lien avec les parents (Visite médiatisée, libre, nuitée, appel, correspondance) et la fratrie (Week end en famille ou en famille d'accueil pour la fratrie, visite médiatisée ou autres modalités, organisation de sorties fratrie...), dans le respect de l'ordonnance de placement.

Lorsque cela est possible, des temps de rencontre entre les parents et l'équipe du LVA pourront être organiser afin de travailler au mieux pour l'enfant.

7- Modalités d'accompagnement et de suivi dans le soin

Pour un meilleur suivi, chaque enfant présent dans la maison aura un suivi psychologique en groupe et en dualité dans l'enceinte de la structure. Pour que les enfants aient confiance en leur thérapeute, les 2 étudiantes chercheuses, viendront passer des temps informels sur la structure afin que les enfants ne les voient pas que comme une thérapeute. Chaque mercredi, les psychologues proposeront des ateliers sportifs, culinaires, artistiques afin de tisser des liens propices aux échanges nourris lors des entretiens individuels.

Si le projet de l'enfant établit avec l'Aide Sociale à l'Enfance ou l'association en charge du placement, stipule des soins annexes en libéral (Orthophoniste, psychomotricienne, ergothérapeute...) ou en structure (CAMSP, SESSAD, Hôpital de jour...), les moyens seront mis en œuvre afin que les enfants participent à leur rendez-vous de façon assidu.

L'adulte référent de l'enfant prendra le temps une fois par mois pour faire un bilan (Téléphonique, mail) avec les thérapeutes et structures concernée par le biais d'une fiche. (Annexe 3)

8- Actions développées pour faciliter le développement de l'autonomie du jeune dans l'environnement extérieur

Chaque enfant accueilli sur le LVA de l'Imaginarium devra en sortir en étant autonome sur sa vie quotidienne et peu importe son âge. Comment tenir une maison, comment s'occuper de soi, quoi manger, quand et pourquoi, savoir-faire ses papiers (Voir infographie Objectifs)

Même si les enfants accueillis n'ont qu'entre 8 et 12 ans l'autonomie se prépare jeune. Sur les 1ers temps de présence sur la maison, l'autonomie travaillé sera essentiellement sûr « prendre soin de soi »:

L'hygiène (Douche régulière, dents, environnement...)

Siret: 535 120 489 00021

- La relation à son corps (estime de soi)
- L'alimentation (être capable de choisir ce que je mange et pourquoi)
- Sa place dans la scolarité (je travaille pour moi)
- Sa place dans un groupe de pair (Quelle place je veux occuper et comment je m'y prend)

Et ensuite les aspects périphériques :

- Accompagnement à la gestion d'un budget (Vêture, argent de poche)
- Accompagnement à la gestion administrative (participer aux demandes quelconques, bien transmettre les documents des différentes institutions
- Accompagnement à la gestion d'une maison (Ménage, linge, repas...)

Tout ces champs de travail devront être mis en corrélation avec la vie de la maison qui se veut démocratique.

Nous souhaitons mettre en place un LVA pour les enfants accueillis mais qu'ils en soient les principaux acteurs. La démocratie est fondamentale pour vivre en collectivité et les règles doivent être discutées, comprises, justes et acceptées.

Il va de soit que les règles concernant la sécurité, physique, morale et affective ainsi que la loi ne pourront être discuté et font partie des règles non négociables.

Afin de mettre en pratique tous ce qui leur est partager sur le lieu de vie, chaque année les enfants préparerons, un séjour pour l'été, ils devront faire ça en « équipe ». Les adultes de la structure seront évidemment là pour accompagner.